

# Revue de presse #43



La revue de presse, la nouvelle rubrique de Voix d'Exils.  
Auteur; Damon / Voix d'Exils.

**Sous la loupe : Situation  
inacceptable et solutions  
insatisfaisantes pour les personnes  
migrantes en Bosnie / Espoir de  
voir l'accélération de la  
construction d'un nouveau camp à  
Lesbos / Brexit : quels changements  
pour les personnes migrantes ?**

## **Situation inacceptable et solutions insatisfaisantes pour les personnes migrantes en Bosnie**

Le Figaro, le 2 janvier 2021

Le représentant spécial de l'Union européenne (UE) en Bosnie – Johann Sattler – a qualifié « d'inacceptable » la situation de plusieurs centaines de personnes migrantes s'étant retrouvées sans-abris suite à un incendie qui a ravagé un camp proche de la ville de Bihac le 23 décembre dernier. Dans le cadre d'une rencontre entre Monsieur Sattler, le ministre bosnien de la Sécurité et les ambassadeurs de différents pays européens en Bosnie, des solutions urgentes ont été discutées. La Commission européenne, qui finance le fonctionnement de plusieurs centres d'accueil pour personnes migrantes en Bosnie, et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) réclament la réouverture d'un centre dans la ville de Bihac. Mais les autorités locales du pays s'y opposent. Pour essayer de pallier cette crise, le gouvernement a déployé l'armée qui a installé des tentes sur le site du camp incendié. Cependant, il semblerait que les personnes auxquelles sont destinées ces infrastructures n'ont pas l'intention de les utiliser, car elles ne seront pas équipées de chauffages, ni d'eau courante. Selon l'OIM, actuellement quelque 8'500 personnes migrantes se trouvent en Bosnie, dont près de 6'000 vivent dans des centres d'accueil, alors que 2'500 à 3'000 d'entre elles sont sans-abris.

## **Espoir de voir l'accélération de la construction d'un nouveau camp à Lesbos**

RTL INFO, le 31 décembre 2020

Après les incendies qui ont ravagé en septembre dernier le camp de Moria, qui se trouvait sur l'île de Lesbos en Grèce, le Premier ministre grec, Kyriakos Mitsotakis, a effectué sa

première visite du camp temporaire érigé sur l'île. Suite aux incendies, le gouvernement avait promis la construction d'un nouveau camp. Néanmoins, la construction de ce dernier s'est heurtée à l'opposition des habitant.e.s et des autorités locales, lassés par la présence des demandeurs d'asile sur leur île depuis la crise migratoire de 2015. Évoquant le soutien de l'Union européenne qui va financer le nouveau camp, le Premier ministre grec s'est félicité du fait que les autorités locales aient finalement approuvé le terrain où sera construit le nouveau camp. Il a également exprimé l'espoir de voir l'accélération des procédures d'appel d'offres allant aboutir à une solution permanente.

## **Brexit : quels changements pour les migrants ?**

**Infomigrants, le 29 décembre 2020**

Après plusieurs mois de négociations entre l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni, le Brexit a pu entrer en vigueur le 31 décembre 2020. Alors que le 24 décembre dernier, Londres et Bruxelles sont parvenus in extremis à un accord de libre-échange salvateur pour leurs économies, peu de détails ont filtré concernant la situation des demandeurs d'asile et des personnes migrantes souhaitant se rendre dans le pays. Néanmoins, il ressort que le règlement de Dublin III, qui détermine le pays européen responsable d'une demande d'asile, va prendre fin. Le nouveau règlement visant à remplacer celui-ci n'a pas encore été trouvé. Conséquence directe: les réunifications familiales se révéleront désormais bien plus compliquées à mettre en œuvre. En effet, en l'absence du règlement Dublin, c'est le droit britannique, plus restrictif que celui de l'accord, qui prime. Pour les personnes migrantes non européennes, le Brexit aura peu d'implications directes. En effet, le Royaume-Uni disposait déjà d'une plus grande flexibilité que les autres membres de l'UE. Les personnes migrantes les plus touchées par le Brexit seront ainsi les

travailleurs et travailleuses Européens. La sortie de l'UE ne remet cependant pas en question le fait que le pays est signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

**Masar Hoti**

**Membre de la rédaction vaudoise de Voix d'Exils**